

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 181/2024

A LA SOCIETE FAMIKA TRADING SARL.

Après avoir reçu le contrat du marché n° CF/MT/CNSSAP/DG/SMG/2023/002, conclu avec la CNSSAP, pour un montant total hors taxe de dollars américains six-sept mille cent quinze, cinquante-un centime (USD 17 115,51) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains cent dix-neuf, quatre-vingt-un centimes (USD 119,81), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 30/09/2024.

Directeur Administratif et Financier



Mr. Claude KAYEMBE ABAZI

Directeur Général